

ANNEXE Grande Collecte Solidaire des Jouets 2026 – Ecomaison & ecosystem

Contexte

La Grande Collecte Solidaire de Jouets est une mobilisation nationale destinée à favoriser le don, le réemploi, la réutilisation et, à défaut, le recyclage des jouets. Pour l'édition 2026, l'opération peut être organisée du 1^{er} au 30 novembre, selon les dates définies par la collectivité qui est libre de retenir ses propres dates au cours de cette période.

En 2025, 61 collectivités ont participé à cette action et 51,1 tonnes de jouets ont été collectés et distribués auprès des associations bénéficiaires.

Organisation attendue de la collectivité

La collectivité recense ses points de collecte, désigne la ou les associations locales bénéficiaires, organise la mise en place des hottes, assure la communication locale et coordonne la remise des jouets à l'issue de l'opération. Le dispositif prévoit un maximum de 12 points de collecte par collectivité, idéalement ouverts au public.

Les hottes et les supports de communication de l'opération sont fournis par les éco-organismes. Les moyens restant à la charge de la collectivité concernent principalement le temps de coordination, le déploiement des kits, la communication locale et, selon la convention retenue, la logistique de regroupement ou de transport des jouets.

Kit de collecte fourni pour chaque point

Élément	Détail
Hotte de collecte	1 hotte par point. Dimensions : 58,5 cm × 58,5 cm × 67 cm de hauteur.
Poids estimatif d'une hotte remplie	15 kg
Habillage de la hotte	1 affiche / visuel destiné à habiller la hotte.
Affiche générique	1 affiche 40 × 60 cm annonçant l'opération.
Quantité livrée	Autant de kits que de points de collecte recensés et validés.
Livraison	Livraison groupée début octobre à une seule adresse communiquée par la collectivité.

Kit de communication dématérialisé

Ecomaison et ecosystem mettent à disposition un modèle d'affiche et de flyer personnalisés, ainsi que des bannières pour les réseaux sociaux et le site internet. La présentation 2026 prévoit notamment une affiche personnalisée, un tract A5 et des visuels pour les réseaux sociaux. Une campagne nationale TV, affichage, web et relations presse accompagne l'opération.

Association bénéficiaire et devenir des jouets

Une convention de partenariat avec les associations bénéficiaires est indispensable. Elle doit préciser notamment les sites de collecte, les modalités de récupération ou de transport des jouets, les responsabilités des parties et le devenir des objets. Les jouets réemployables ont vocation à être donnés ou revendus à prix solidaire. Les jouets non réemployables doivent être orientés vers les filières agréées : ecosystem pour les jouets électriques et électroniques et Ecomaison pour les autres jouets.

Plusieurs associations implantées ou non sur le territoire de la collectivité, peuvent être bénéficiaires des jouets collectés. Plusieurs associations ont été identifiées¹ pour être bénéficiaire des jouets collectés. A ce jour, 2 associations ont répondu favorablement à cette proposition.

- Un toit pour toi à Villemur : qui œuvre dans la solidarité, le réemploi et la réduction des déchets ;
- Le château du partage à Villaudric : qui confectionne des cadeaux pour les enfants du CADA et les enfants de la commune de Villaudric, signalés par le CCAS. Cependant, ils sont également un lieu de gratuité et les jeux et jouets récupérés n'iront pas tous à des personnes dans le besoin mais seront bien réemployés par d'autres familles.

Consignes de dépôt

Le dispositif national prévoit la collecte de jouets en bon état mais également de jouets abîmés, incomplets ou cassés, afin qu'ils soient triés puis orientés vers le réemploi ou le recyclage. Les consignes diffusées localement devront toutefois être validées avec l'association bénéficiaire afin de tenir compte de ses capacités de tri, de stockage et de réemploi.

¹ Ville sans mur, Panier villemurien, Occitalien, Croix rouge de Bessières, les restos du cœur Bessières.

Les points de collecte prévus sur la CC Val'Aïgo

- SIGEP de Bondigoux (élèves et parents d'élèves)
- Ecole Marcelle Fraysse (élèves et parents d'élèves)
- Ecole Michelet (élèves et parents d'élèves)
- SIGEP de Mirepoix (élèves et parents d'élèves-uniquement, le 29 novembre)
- Mairie de Bondigoux (tous publics)
- Mairie de Bessières (tous publics)
- Mairie de Layrac (tous publics)
- Marie de le Born (tous publics)
- Mairie de Villemur (tous publics)
- Pôle social (tous publics)
- Pôle technique mutualisé (tous publics)